

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE... Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Solurac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Paris.

Cahors, le 8 mars 1873.

Le langage des journaux conservateurs, dont on trouvera plus loin d'intéressants extraits, est à peu près unanime pour constater, après examen réfléchi du discours de M. Thiers, que ce discours laisse la situation politique dans le statu quo, et que, s'il est rassurant pour le moment actuel, il ne garantit en aucune sorte l'avenir.

Nous avons relevé les principales opinions, dans notre Revue des Journaux.

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale a voté, sans modification, l'article 1er du projet de la commission des Trente, dans la séance du 5 mars, dont nous avons donné la première partie. Cet article est ainsi conçu :

L'article 1er de la loi du 31 août 1871 est modifié ainsi qu'il suit :

Le Président de la République communique avec l'Assemblée par des messages qui, à l'exception de ceux par lesquels s'ouvrent les sessions, sont lus à la tribune par un ministre. Néanmoins, il sera entendu par l'Assemblée dans la discussion des lois, lorsqu'il le jugera nécessaire, et après l'avoir informé de son intention par un message.

La discussion à l'occasion de laquelle le Président de la République veut prendre la parole est suspendue après la réception du message, et le Président sera entendu le lendemain, à moins qu'un vote spécial ne décide qu'il le sera le même jour.

La séance est levée après qu'il a été entendu, et la discussion n'est reprise qu'à une séance ultérieure. La délibération a lieu hors la présence du Président de la République.

Ensuite a commencé l'examen de l'article 2, dont voici le texte :

Le Président de la République promulgue les lois déclarées urgentes, dans les trois jours, et les lois non urgentes dans le mois après le vote de l'Assemblée.

Dans le délai de trois jours, lorsqu'il s'agira d'une loi non soumise à trois lectures, le Président de la République aura le droit de demander par un message motivé une nouvelle délibération.

Pour les lois soumises à la formalité des trois lectures, le Président de la République aura le droit, après la seconde, de demander que la mise à l'ordre du jour pour la troisième délibération ne soit fixée qu'après le délai de deux mois.

Dans la séance du lendemain 6 mars, cet article 2 a été combattu par M. de Labassetière, qui aurait voulu certaines modifications au droit de veto. L'amendement de M. de Labassetière n'a pas été adopté, et l'article 2 a été approuvé.

Un assez vif débat s'est alors élevé, au sujet d'un amendement de M. de Belcastel, ayant pour but de décider que le droit de veto ne pourra être appliqué à une loi constitutionnelle.

La commission repoussait cette proposition, mais l'attitude des conservateurs a été si résolue,

et les colères de la gauche ont paru si édifiantes, que M. de Broglie s'est vu contraint d'accepter au nom de la commission, que le dit amendement lui fût renvoyé pour être examiné à fond.

Revue des Journaux

Patrie.

Après avoir lu le discours, prononcé par M. Thiers, nous comprenons très-bien que le président ait longtemps hésité à parler, et nous en sommes presque à regretter que cette hésitation n'ait pas duré toujours. En effet, ce discours ne fait que paraphraser la déclaration faite samedi, au nom du gouvernement, par M. le garde des sceaux; et, autant la déclaration avait été courte et même précise, autant le discours de M. Thiers a été long et vague. Pourquoi ! Parce que M. Dufaure parlait simplement en homme d'Etat chargé d'exposer devant une Assemblée la politique d'un cabinet responsable, tandis que M. Thiers, contraint de mettre sa personnalité en jeu, a voulu donner de ses actes propres et de sa conduite particulière une explication bien difficile, à cause des circonstances très difficiles elles-mêmes au milieu desquelles il a dû se mouvoir.

Aussi, M. Thiers n'a-t-il pu que refaire le même discours que nous lui avons dix fois entendu prononcer : historique de son avènement au pouvoir, de ses négociations avec l'Allemagne, de son arrivée à Versailles, de sa lutte contre la Commune, de ses travaux, de ses mérites, travaux considérables à coup sûr, mérites que personne — et nous moins que tout autre — n'a jamais songé à nier, mais qui enfin sont connus de tous et qui n'avaient d'ailleurs rien à faire ou à voir dans la question qui se discutait.

Ce qu'on veut savoir, en effet, depuis la lecture du Message, c'est si le gouvernement de M. Thiers est, oui ou non, avec les conservateurs ou avec les républicains exaspérés, pour nous servir de la nouvelle épithète que M. Thiers a donnée aux radicaux. Eh bien ! le discours de M. Dufaure semblait avoir complètement rassuré les esprits sur ce point, et la majorité conservatrice s'était, dès samedi, établie au sein de l'Assemblée. Avec son long discours, M. Thiers n'a rien changé à la situation; il n'a fait faire un pas à personne, il n'a gagné aucune voix; le scrutin du quatre mars est tout simplement l'exacte reproduction du scrutin du premier mars. Or, un chef d'Etat ne doit point donner pour ne remporter après tout aucun avantage et pour laisser, après une lutte de trois heures, les choses dans la situation où les avaient mises son principal lieutenant.

C'est cependant ce qui est arrivé à M. Thiers; il a tenu à nous faire un éloge de M. Jules Favre; il aurait pu s'en dispenser aisément; il a tenu à nous dire qu'on lui avait confié la République provisoire; on le sait trop, et d'ailleurs M. Thiers ne peut pas dire que personne ait jamais songé à lui contester un aussi précieux dépôt; il a ajouté qu'il avait maintenu le pacte de Bordeaux: « Personne,

» a-t-il dit, ne peut prétendre que j'aie altéré » à aucun degré la liberté des partis. » Hélas ! sur ce point-là, la contradiction nous serait trop facile, et les manœuvres de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les actes de M. Simon, la tolérance de M. Victor Lefranc, maintes et maintes nominations dans la magistrature, dans l'administration, dans l'éducation des grandes villes prouvent surabondamment que si M. Thiers n'a point personnellement et en paroles, altéré la neutralité, il l'a laissée altérer par ses ministres et ses confidentes. Mais enfin tout cela : maintien de la République provisoire, maintien du pacte de Bordeaux, prétendue liberté laissée au pays, tout cela n'est pas nouveau, tout cela a été dit vingt fois, tout cela a été exposé samedi par M. Dufaure. Il n'était pas nécessaire que M. Thiers se donnât la peine d'y insister encore.

Soyons justes cependant et continuons à apporter dans nos appréciations une loyale impartialité : il est dans le discours de M. Thiers une phrase, et c'est la dernière, aux idées de laquelle nous nous associons sans réserve, et que nous sommes heureux de lui avoir entendu prononcer. Cette phrase, la voici : « Donnons au pays, messieurs, donnons-lui, pendant qu'il travaille avec tant de dévouement, la seule chose qui dépende de nous, la seule qui lui manque : la confiance en lui, en vous, en nous tous. »

Le conseil est des plus sages et des mieux exprimés, et nous souhaitons que le président soit le premier à en profiter.

Gazette de France.

Le discours de M. Thiers a produit sur l'Assemblée, aussi bien à droite qu'à gauche, un véritable mouvement de stupeur. Lorsque nous voyons l'Officiel émailler le discours du président de : « Très-bien ! très-bien ! Vifs applaudissements. » nous nous demandons si l'attitude plus que réservée avec laquelle ce discours a été accueilli est exactement reproduite dans ce journal dont M. Barthélemy-Saint-Hilaire a sans doute relu les épreuves avec un soin jaloux.

M. Thiers a, du reste, lui-même, compris le mauvais effet que produiraient certains passages. Il les a habilement modifiés, et on peut lire notamment dans l'Officiel une phrase sur le terme du mandat de l'Assemblée; phrase que le président a dû ajouter sur les vives instances de certains membres du centre droit, et dans l'espérance de ramener peut-être quelques membres de la droite.

Ce discours modifie singulièrement la situation, et nous ne serions pas étonné qu'il rendit, désormais toute conciliation impossible entre la droite et le délégué en qui elle avait placé une confiance dont M. Thiers a tant de fois abusé contre elle.

Le centre droit, fort embarrassé, essaye de se faire illusion, et n'épargne rien dans le but de répandre l'opinion que la droite demeure d'accord avec lui.

Français.

Pendant que le président parlait, un des hommes d'esprit de la majorité disait : « M. Thiers nous montre comment l'art d'exposer peut dispenser d'expliquer. » Le mot est

fin et vrai. Si comme le centre gauche, nous avons demandé à M. Thiers des explications, nous pourrions n'être que médiocrement éclairés. Mais nous ne cherchions pas ces explications, et nous ne les attendions pas pour nous décider sur le projet. Nous redoutions seulement qu'elles ne fussent une occasion pour M. Thiers de soulever à droite, sur la question constitutionnelle, des scrupules de principe, de froisser des sentiments respectables et de compromettre ainsi cette union des conservateurs entre eux et avec le gouvernement qui est notre principale préoccupation. Le danger a été tant bien que mal évité. Le discours n'a soulevé aucune crise; c'était pour nous le point capital.

M. Thiers, en effet, a confirmé sans réserve le discours de M. Dufaure comme l'expression de la volonté unanime du gouvernement; il a maintenu le pacte de Bordeaux, a fait de ce pacte tel qu'il avait été défini il y a deux ans, et non du dernier Message, la base de la politique gouvernementale. Il a dit à plusieurs reprises que la liberté de l'Assemblée était entière, son pouvoir constituant intact, l'avenir absolument réservé. S'il désire qu'on donne au régime actuel les institutions nécessaires, il n'entend demander ni maintenant ni plus tard la proclamation de la République définitive. En fait de République, au fond, il ne paraît guère tenir qu'à la République de M. Thiers. Il l'appelle assez souvent la République pour satisfaire le centre gauche qui a fini par se croire républicain; il la montre assez peu définitive et assez conservatrice pour ne pas éveiller trop de répugnance chez les hommes de droite dont il désire le concours ou la résignation.

M. Thiers semble, il est vrai, insinuer que si la Chambre a le droit entier de constituer la monarchie, il ne croit pas en fait qu'elle puisse en user d'ici à la dissolution. C'est là une appréciation sur laquelle on peut différer, mais qu'il serait puéril de discuter. La seule manière topique qu'auraient les monarchistes de la contester, ce serait précisément, s'ils le peuvent, de faire cette monarchie. En attendant, l'essentiel n'est pas compromis, puisque leur droit est reconnu entier.

Pays.

Immédiatement après avoir lu le discours que M. Thiers a prononcé à l'Assemblée nationale, nous avons ouvert la République française, organe de M. Gambetta le dictateur, et de M. Ranc le communal, et nous y avons cherché l'opinion exacte des radicaux sur la politique présidentielle.

La feuille des jacobins déclare qu'évidemment la République de M. Thiers n'est pas tout-à-fait sa République, mais elle ajoute avec des airs de satisfaction non dissimulés :

C'est, en somme, la République, qu'il acclime peu à peu parmi nous, à laquelle il accoutume progressivement et par degrés la France, cette nation si longtemps célèbre dans l'histoire par sa fidélité à ses rois. Cette œuvre d'acclimatation, c'est l'œuvre de M. Thiers. Et nous sommes étonnés qu'hier, en l'entendant poursuivre cette tâche dans un discours fort étudié et en plus d'un point fort habile, les monarchistes de la droite, qui dans cette occasion lâchaient la proie pour l'ombre, ne l'aient pas plus souvent interrompu, au nom de leurs principes, bien loin de

l'applaudir, comme ils l'ont fait avec plus de zèle que d'intelligence.

Ce qui veut dire en bon français : M. Thiers fait notre affaire, travaille pour nous, autant qu'un homme le peut. Quand il aura terminé son œuvre, la République sera chose tout installée, et nous n'aurons qu'à forcer un peu la nuance, à faire fusiller quelques généraux, pour l'avoir toute confectionnée à notre taille. Faut-il que les royalistes soient bêtes, pour n'avoir pas vu cela et pour l'avoir applaudi dans ces rares moments où il paraissait leur être agréable !

Et le journal de M. Gambetta termine en disant très nettement :

Eh bien, nous le déclarons franchement, nous dirions que ce discours est le meilleur, au point de vue républicain, que M. Thiers ait jamais prononcé, et nous inviterons nos amis à s'en réjouir.

Vous entendez, Gambetta le dictateur et Ranc l'assassin, invitant leurs amis à s'en réjouir ! Ce soir on boira dans les tavernes à la santé de M. Thiers, et pendant que la canaille se réjouira, les honnêtes gens jetteront sur l'avenir un regard plein d'angoisse.

**Liberté.**

« LA LIBERTÉ DU PAYS EST ENTIÈRE. »  
Toute la séance est dans ces mots, que nous détachons du discours de M. Thiers, un des plus spirituels et des plus habiles qu'il ait peut-être jamais prononcé dans sa longue carrière. Le président de la République a prouvé une fois de plus qu'il n'est pas seulement un orateur éminent, mais encore un prestidigitateur émérite. Il a escamoté les difficultés, ébloui les hésitants, converti les hostiles, apaisé les irrités, fait taire les scrupules; il a si bien mêlé tout, si bien entassé confusion sur équivoque, équivoque sur confusion; il a si bien parlé sans rien dire, si bien tranché tout sans rien résoudre; en un mot, il s'est si finement joué de tous, et avec tant de bonhomie, qu'il a conservé l'immense majorité conquise par M. Dufaure. Et, maintenant, vous tous, qui craigniez de ne pas voir la situation parfaitement définie; vous surtout, gens de l'extrême droite et de l'extrême gauche, qui demandiez des explications catégoriques de la bouche du président lui-même, soyez satisfaits : la lumière a été faite !

Ainsi se trouve justifiée la fine prédiction de notre correspondant de Versailles :

« Quand les explications promises auront été données, on retrouvera exactement les mêmes ténèbres; mais la parole lumineuse de M. Thiers aura si vivement éclairé le sujet, qu'il ne restera aucun doute : à droite que la solution monarchique est prochaine, et à gauche que la République est fondée. »

Lisez plutôt, si vous ne voulez pas en croire notre collaborateur, la plaisante déclaration qui suit :

« Quelle est la situation? » s'écrie le président dans un moment d'expansion irrésistible :

« Le pacte de Bordeaux continué, c'est-à-dire pour la droite l'avenir libre, pour la gauche la République existant, pour le Gouvernement une parole loyalement tenue de conserver la République. »

Personne n'est oublié. Chacun a sa petite part. Est-ce assez « lumineux ! » Comprenez-vous enfin, hommes de tout les partis ! Si vous doutiez hier, doutez-vous encore aujourd'hui après ces explications loyales, sincères, sans réticence, CLAIRES comme de l'eau de roche? Ah! vous avez voulu entendre la parole du président ! Eh bien ! il a parlé pour vous satisfaire. Mais il a parlé comme a parlé M. Dufaure, qui a été, vous a dit M. Thiers, l'interprète de « la pensée unanime du gouvernement. »

Le président n'a donc pas détruit une seule des déclarations de son ministre et « vieil ami ». Il n'a fait au contraire que les confirmer. Après le discours du président on a voté comme on avait voté après le discours de M. Dufaure. C'était prévu, et le résultat est d'ailleurs fort heureux pour tout le monde. Comme César, M. Thiers peut dire maintenant : *Veni, vidi, vici*. Je suis venu, j'ai parlé, j'ai vaincu.

Vraiment, si nous n'étions aux prises avec des difficultés de tous genres, si graves et si menaçantes, nous ririons bien de cette campagne faite par les conseillers ordinaires de M. Thiers. Si l'illustre vieillard n'avait paré le coup avec un esprit sans égal, il pouvait certainement être écrasé par le pavé que lui ont lancé ces imprudents — véritables ours de la fable — en lui rappelant le Message présidentiel. Enfin l'oracle a parlé et il a dit : LE MESSAGE A ÉTÉ CALOMNIÉ. D'aucuns — le centre gauche surtout — voulaient nous con-

vaincre que les déclarations officielles de M. Thiers à la tribune de l'Assemblée le 13 novembre 1872 impliquaient la République définitive, armée de pied en cap, comme Minerve, et tenant au bout de sa lance des portefeuilles destinés aux chefs éminents de cette fraction de l'Assemblée.

Erreur que tout cela! Le Message n'était tout bonnement que l'expression « du besoin absolu de l'accord ». Il n'était pas la consécration d'un ordre de choses définitif; il était seulement, comme l'a déclaré le président, la reconnaissance de la République « Gouvernement légal et provisoire, ainsi désigné et nommé par l'Assemblée depuis ans ».

Le lait tombe : adieu veau, vache, cochon, couvée.

Vraiment, en dépit du sérieux de la situation, nous ne pouvons nous empêcher de sourire quand nous songeons à la déconfiture de ceux qui ont poussé M. Thiers à monter malgré lui à la tribune pour affirmer le Message!

Nous en avons fini une fois pour toutes, espérons-le, avec ces prétendus engagements qu'on nous jetait sans cesse à la face quand nous osions réserver l'avenir.

En définitive, M. Thiers a refait sous une autre forme, avec une habileté inouïe, le discours de son éloquent ministre. Nous nous unissons donc aux 475 voix qui ont approuvé ce langage plein de réserves, et, comme le président, nous terminons par ces mots, qui résument exactement la situation : « C'est à la majorité du pays à décider. »

**Union**

Nous avons dit : « Nous n'attendons ni déception ni surprise. »

Nous n'avons eu ni déception ni surprise. M. Thiers a été ce qu'il est depuis quarante-cinq ans, un grand fascinateur pour quiconque se prête à sa fascination.

Il y a chez lui une certaine continuité d'allures, qui n'est pas la constance préméditée d'une doctrine, mais le mouvement persévérant d'un esprit rempli de lui-même et conséquent dans ses idées de scepticisme et de vanité.

La politique de M. Thiers a un objet, c'est M. Thiers.

Le grand travail des Trente a été d'enserrer la politique de M. Thiers dans trois ou quatre formules auxquelles on voulait donner un sens déterminé; c'était une œuvre d'illusion et de méprise : un tel esprit ne se laisse pas emprisonner avec des mots, surtout avec des mots qui veulent avoir un semblant de précision. Son art est d'échapper à la précision par l'équivoque, et en cela il est servi par un don qui est surtout prisé par les foules étourdies, qui est la loquacité.

On revient à chaque moment aux fameuses déclarations de Bordeaux, sur la République, sur le pacte, sur la trêve, sur le provisoire, mots d'une ambiguïté éternelle, avec lesquelles on avait espéré enchaîner cette nature fugace. Mais c'est continuer une méprise qui, par excès de naïveté, finit par être périlleuse.

A Bordeaux, nous qui ne visons pas à la dextérité des fins politiques, qui ne croyons qu'à la droiture et au bon sens, nous disions : Dès que vous remettrez à M. Thiers le pouvoir exécutif de la République française, vous frappez de caducité toutes vos déclarations de trêve et de pacte; c'est vous qui vous emprisonnez en des subtilités qui seront plus fortes que votre logique et votre volonté la plus résolue.

Ce mot de République jeté dans une organisation d'Etat, provisoire ou non, allait en effet maîtriser toute la conduite et toute la liberté des partis.

On dit à présent : « Nous avons réservé le gouvernement définitif ! »

Peut-être ! Mais M. Thiers dit de son côté : Un fait restait dominant, et ce fait subsiste toujours, c'est le fait d'un état de République, état vrai ou faux, ou provisoire ou menteur, il n'importe ! mais fait avéré et mis en tête de tous les actes publics, libellés au nom de l'autorité qui régit la France.

Et vraiment nous voyons mal ce qu'il y a de changé dans la politique depuis que nous montrions à Bordeaux, soit dans nos écrits, soit dans nos entretiens, le piège où courait la bonne foi royaliste en acceptant le commentaire d'une déclaration qui prononçait le mot de République et en déniait le sens.

Allons ! reconnaissons l'erreur de 1871, début de toutes les erreurs, et principe de l'affaiblissement des opinions qui venaient de se lever sur la France avec un éclat si soudain et de si unanimes espérances.

Nous portons notre faute; nous avons à la réparer, et nous la réparerons en connaissant toutes les suites.

Ce mot de République, jeté dans le libellé des lois et des actes publics, est un déni de la nature nationale.

Seul il perpétue en France un état de violence profonde contre les instincts d'ordre et de droit qui fermentent dans toutes les âmes. Il est comme un défi porté aux lois de justice politique que tout gouvernement, même celui de M. Thiers, a besoin d'opposer à la frénésie des passions anarchiques. Et vainement à ce mot de République s'ajoutent d'autres mots qui veulent l'adoucir, les mots de République conservatrice, ou de République provisoire, mots de piperie, qui ne trompent que les étourdis; l'idée énoncée de République ne suffit pas moins à légitimer toutes les applications qui peuvent en être faites par la licence des scandales et des folies.

**Lettres politiques**

III.

La vieille maxime romaine : *Divide et impera*, semble présider depuis quelque temps aux combinaisons parlementaires au moyen desquelles le régime actuel se perpétue, et prolonge le *modus vivendi* sous lequel toutes les opinions se réfugient côte à côte.

Pour la masse du public, il y a quelque chose d'étrange d'incompréhensible, dans ces rapides évolutions, qui réunissent, séparent, pour réunir encore les divers groupes politiques, et forment, tantôt sur un point tantôt sur un autre, l'agglomération nécessaire à tous les gouvernements, et qu'on appelle une majorité.

L'histoire de nos Assemblées depuis la Constituante jusqu'au Corps législatif du second empire, offre peu d'exemples de ces déplacements, répétés, qui rompent le faisceau des opinions similaires pour improviser à droite, à gauche ou aux centres, des majorités mouvantes, qu'on pourrait croire le jeu d'un coup de vent politique.

La majorité groupée autour de la proposition Rivet, réunissait presque toutes les dissidences; comme on se le rappelle, elle se forma sous le coup de la menace de démission mise en avant par M. Thiers.

La majorité du 29 novembre, appelée spirituellement par M. Raoul Duval, « une majorité de rencontre » s'est localisée à gauche en se renforçant de quelques transfuges du centre droit. Pour un instant, elle a constitué ce qu'on a désigné d'un mot heureux : la majorité-minorité, mais ce renversement des rôles n'a pas duré longtemps.

La majorité du 14 décembre, marque le retour de l'Assemblée vers son équilibre primitif et normal. Elle condense de nouveau toutes les forces conservatrices de l'Assemblée.

Voici maintenant une majorité nouvelle, celle du 1<sup>er</sup> mars.

Elle laisse à droite et à gauche deux tronçons extrêmes, s'établit au milieu des centres et se trouve ainsi en antagonisme avec une minorité bicolore unissant le blanc pur au rouge pur, l'inconciliable et l'irréconciliable, une minorité où les bulletins de MM. du Temple et Dahirel coudoient ceux de M. Gambetta et Naquet. Devant de telles étrangetés il est bien permis de s'étonner un peu.

Les résultats de la transaction, si laborieusement conquise par la commission des Trentes, sont assez satisfaisants en eux-mêmes, pour que nous puissions, les mettant à part, n'envisager la séance du 2 mars qu'au point de vue de la transposition des groupes parlementaires que détermine la formation de la majorité nouvelle.

Nous voyons dans ce défaut de fixité, une cause d'affaiblissement pour la grande ligne des opinions conservatrices de la Chambre.

L'heure des efforts définitifs est proche, M. de Castellane, l'éloquent orateur de la droite, n'a pas cherché à le dissimuler à l'Assemblée, vendredi dernier. Ce n'est pas en temporisant, en ajournant la solution, qu'on la rendra moins impérieuse, et qu'on en aplanira l'accès. Au contraire, l'ajourner après tant d'ajournements, c'est risquer de se séparer en la laissant pendante, ou plutôt en l'abandonnant à des adversaires prêts à la trancher en leur faveur.

Le devoir de nos représentants est de ne pas laisser s'accomplir une abdication qui serait celle de la France conservatrice. L'entente s'est heureusement établie entre le Gouvernement et la Commission; nous y applaudissons, mais nous sentons quand même, approcher le moment où il faudra aborder la grande œuvre de notre constitution. C'est dans la prévision d'un dénouement prochain, que tout ce que l'Assemblée renferme d'éléments conservateurs doit se rapprocher et faire corps, afin de constituer une majorité fixe, inébranlable, et sur laquelle les tentatives des partis hostiles ne puissent plus faire brèche. La tactique de Carnot, n'est par seulement bonne pour les armées modernes, elle est aussi la condition du succès sur les champs de ba-

taille parlementaires. Pas de grands résultats sans de grands efforts exécutés avec ensemble.

Ce serait un irréparable malheur, si l'imposante majorité sortie des urnes du 8 février compromettait son homogénéité au milieu de déplacements qui la morcellent et sont la cause d'une déperdition de forces inévitable.

On ne saurait trop regretter des faits dans le genre de celui qui a marqué le vote du 2 mars; nous voulons parler de la séparation de ce fragment de la droite qui s'est détaché de la masse conservatrice pour aller s'échouer au milieu des amis de M. Gambetta.

Se séparer quand il faudrait s'unir, accentuer des dissidences au risque de ce neutraliser, réciproquement, consommer enfin contre des opinions voisines, toutes ses forces, comme les abeilles de Virgile qui :

*vitas in vulnere ponunt,*

voilà le trait en quelque sorte fatidique, de certaines personnalités du parti conservateur. Et cependant, jamais le besoin de réagir contre cette tendance, ne s'est fait plus vivement sentir, parce que jamais les menaces de l'avenir n'ont rendu aussi urgents l'union de tous les hommes d'ordre. Cette union dut-elle se réaliser au prix d'abnégation et de sacrifices personnels.

Alfred du PRADEIX.

**INFORMATIONS**

Plusieurs journaux ont cru devoir relever les termes dans lesquels le comte de Chambord s'adresse dans sa lettre à l'évêque d'Orléans. Selon ces feuilles, cette expression *monseigneur l'évêque* est dédaigneuse. Cette interprétation est fautive en tout point. Le comte de Chambord se considère comme roi; or les souverains, quand ils s'adressent à un évêque, ne se servent que du terme *monseigneur*, c'est la formule adoptée à l'exclusion de toute autre. Quand le souverain s'adresse à un archevêque, il dit *monseigneur* simplement, sans y ajouter le mot archevêque.

On assure que le groupe radical du conseil municipal de Paris vient d'adresser une lettre de félicitations au président de la République espagnole.

Si la nouvelle est exacte, M. Victor Hugo est aujourd'hui la seule grande personnalité démocratique qui n'ait pas encore souhaité la bienvenue à M. Castelar.

Ce retard est inexplicable. Il est vrai que M. Victor Hugo est en ce moment fort occupé à terminer son grand roman historique : *Quatre-vingt-treize!* — et que l'éditeur et l'auteur sont également pressés.

Mais il y a des républiques qu'il faut se dépêcher de saluer sous peine d'arriver quand elles sont passées.

La poste vient de saisir un document dont le *Gaulois* a pris copie.

Le voici :

ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

DU 18 MARS 1871

Un meeting public aura lieu à Saint-Gorge Hall Longhan place, Regent-street,

Sous les auspices des membres de l'Internationale, des démocrates de Londres et des réfugiés de la commune,

LE MARDI 18 MARS 1873.

en commémoration de la révolution sociale de Paris.

Président : le citoyen Jong.

Vice-Président : Ranvier, Hales.

Orateurs français : Ranvier, membre de la Commune; Lissagaray, Longuet, membres de la Commune; Vaillant, Theiz, Léo Frankel, Serrailhé, Andrieu, Arnaud, Delaye, Cournot, Calimenat, Joffrin, Le Moussu, Boursier, Asperge, membres de la Commune et du Comité central.

Orateurs anglais : Karl Marx, Hales, Milnes; Werton, M. Domull, Johnson, Boon, H. Mitchell.

Et c'est ainsi que ces messieurs entendent l'apaisement et comprennent le repentir !

Un journal, le *Constitutionnel*, ayant avancé qu'un préfet du gouvernement de la Défense nationale à Mâcon avait, durant son proconsulat, tenu le propos suivant : « Il me sera bien difficile de gouverner ce département sans faire tomber quelques têtes », M.

Frédéric Morin, le préfet en question, opposa le démenti le plus catégorique à cette accusation.

L'affaire en était restée là, quand ces jours passés, la Décentralisation de Lyon, s'est avisée d'aller rechercher dans les enquêtes sur le gouvernement de la Défense nationale, une lettre adressée à M. Daru, par le capitaine de vaisseau Pradier, qui commandait à Macon pendant la guerre.

On lit dans cette lettre, entre autres choses curieuses :

J'ai parlé des 10,000 fusils que M. Morin avait avoué posséder dans les caves de la préfecture; mais j'ai oublié que ce même Frédéric Morin tint à mon ami Jules de Précny ce propos, qu'il ne me répéta qu'en frissonnant encore de l'impression qu'il en avait reçue : « Il me sera bien difficile de gouverner ce département sans faire tomber quelques têtes; ce qui me répugne, car je n'aime pas le sang. »

M. Frédéric Morin donne un démenti, à cette lettre qui a paru il y a plus d'un an. Quel sera le dernier mot ?

Chronique locale

Itinéraire pour l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens des divers cantons du Département.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Le 24 mars 1873, à deux heures très-précises du soir, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;

Le 25, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;

Le 26, à la même heure, le canton de Catus, à la mairie de Catus;

Le 27, à la même heure, le canton de St-Géry à la mairie de St-Géry;

Le 28, à la même heure, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors;

Le 29, à la même heure, le canton de Cahors (sud), à la mairie de Cahors;

Le 31, à midi très-précis, le canton de Limogne à la mairie de Limogne.

Le 1er avril, à la même heure, le canton de Lalbenque à la mairie de Lalbenque.

Le 2, à une heure très-précise du soir, le canton de Castelnau-Montriat, à la mairie de Castelnau-Montriat;

Le 3, à la même heure, le canton de Lauzès à la mairie de Lauzès;

Le 4, à deux heures très-précises du soir, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;

Le 5, à la même heure, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le 24 mars 1873, à midi très-précis, le canton de Livernon, au prétoire de Livernon;

Le 25, à la même heure, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie de Lacapelle-Marival;

Le 27, à la même heure, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;

Le 29, à la même heure, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;

Le 31, à une heure très-précise du soir, le canton de Figeac (est), à la mairie de Figeac;

Le 1er avril, à midi très-précis, le canton de Saint-Céré, à la Mairie de Saint-Céré.

Le 2, à dix heures très-précises du matin, le canton de Bretenoux, au prétoire de Bretenoux;

Le 4, à une heure très-précise du soir, le canton de Figeac (ouest), à la mairie de Figeac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Le 24 mars 1873, à dix heures très-précises du matin, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat.

Le 25, à une heure très-précise du soir, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat.

Le 26, à la même heure, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac.

Le 27, à la même heure, le canton de Martel, à la mairie de Martel.

Le 28, à dix heures très-précises du matin, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac.

Le 29, à onze heures très-précises du matin, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac.

Le 31, à une heure très-précise du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac.

Le 1er avril, à une heure très-précise du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon.

Le 2 avril, à dix heures très-précises du matin, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain.

Le matin du 2 mars, la femme M. chargée de l'ouverture de l'église notre-Dame, faubourg St-Georges, à Cahors, trouva la porte grande ouverte. M. le curé fut prévenu aussitôt; une

visite minutieuse fut faite dans l'intérieur. Rien ne dénotait le passage d'un voleur; trois clefs seulement avaient disparu.

Un chapelet en corail, monté en argent, a été trouvé dans une des rues de Cahors, par le nommé Barrié, soldat au 88e. Ce militaire s'est empressé de le déposer au bureau de police.

TARIFS SPÉCIAUX

Transports à Petite Vitesse.

Avis au Public.

La Compagnie du Chemin de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le Public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration Supérieure :

1° La proposition d'insérer dans son tarif spécial D n° 24, les prix réduits ci-après pour le transport des Vins et Vinaigres en fûts, savoir :

Des stations ci-dessous à BORDEAUX-BASTIDE DURAVEL (250 kilomètres). 8 francs. CASTELFRANC (261 do). 10 — par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, de déchargement et de gare compris ;

2° La proposition d'abaisser à 11 francs par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, de déchargement et de gare compris, le prix de 13 francs 50 que fixe actuellement le même tarif spécial D n° 24, pour le transport des Vins et Vinaigres en fûts, de CAHORS à BORDEAUX-BASTIDE.

Paris, le 28 Février 1873.

Le Directeur de la Compagnie,

E. SOLACROUP.

Monte de 1873.

Les deux chevaux étalons, 1° Intégral, demi-sang arabe, carrossier, robe noire; 2° Byzance, pur sang arabe, robe blanche, formant une division du dépôt d'étalons de Villeneuve, destinés à desservir la station de Cahors, pour la saison, sont arrivés à leur destination depuis le 1er mars.

Messieurs les propriétaires, pourront faire conduire leurs juments à leur volonté.

Le prix de la saillie, est fixé à 4 francs.

Mendement de Mgr. l'Evêque pour le Carême de 1873. — Suite.

Avec l'objection qu'on ne peut refuser, le doute et l'incrédulité ne tardent pas à envahir les âmes. L'ignorance, les préjugés, la mauvaise foi imaginent un dieu, une religion, nous présentent une idole pour la faire non pas adorer, mais briser.

Ils font un roman de la vie du Christ : — Voilà votre Dieu, nous disent-ils; — nous prêtent des dogmes absurdes, des lois d'une perfection impossibles parce qu'ils suppriment la grâce. Voilà ce que vous devez croire, ce que vous devez faire. — Nos cérémonies, ils les travestissent; nos Sacraments, ils les dénaturent, n'en soupçonnant ni l'efficacité, ni la merveilleuse économie, ne voient que l'écorce, un peu d'huile, un peu de pain, un peu de vin : — Voilà votre culte, l'objet de vos respects.

Ils prennent la superstition, l'hypocrisie, toutes les pratiques étroites, ridicules, les dévotions inintelligentes, tous ceux qui, sous l'abri de la religion, cachent leurs défauts, ou leurs vices : — Voilà vos vertus, vos chrétiens, — dans l'histoire de l'Eglise ils groupent à plaisir les fautes et les crimes : — Voilà ce qu'inspire votre religion. — Ils s'arment de prophéties apocryphes, de révélations incertaines, de miracles contouvés, fussent-ils désapprouvés par l'Eglise : — Voilà vos révélations, vos prophéties, vos miracles.

Et il ne se trouve personne qui puisse se lever et dire : Non, ce ne sont là ni nos dogmes, ni nos lois, ni nos cérémonies, ni nos sacrements, ni l'histoire de l'Eglise, ni les vertus qu'elle commande, ni les prophéties, ni les miracles qu'elle approuve, ni la figure, ni la vie de Jésus-Christ; ce n'est là ni notre Dieu, ni notre foi, ce sont des fantômes que vous évoquez dans les ténèbres de votre ignorance; ce n'est pas notre religion, c'est la vôtre : une idole que vous avez faite de vos mains.

Il ne se trouve personne pour le dire parce qu'il n'y a presque personne qui sache le sens précis de nos mystères, l'exacte portée de nos lois, l'esprit caché de nos cérémonies, les conditions et l'efficacité de nos sacrements, qui possède l'histoire de l'Eglise, connaisse la vraie figure de Jésus-Christ et sa véritable doctrine. Et parce qu'ils ne savent pas, beaucoup cessent de croire et de pratiquer; d'autres gardent les mêmes dehors, mais ne croient plus avec cette fermeté et cette intégrité qu'exige la foi. Ils paraissent vivants et déjà ils sont morts; viennent le moindre orage moral, la moindre secousse politi-

que, ils suffiront pour détacher de l'arbre ces branches desséchées.

La foi s'affaiblissant, les mœurs s'altèrent vite. Pour garder ceux-ci, en ces luttes plus qu'ordinaires, il faudrait cette trempe supérieure et cette forte énergie que donne seule une foi ferme et éclairée; et les âmes, nous venons de le voir, n'y apportent qu'une foi chancelante, incertaine, et la vertu médiocre qu'elle peut inspirer. Comment pourraient-elles se défendre, quand avec une fois entière et des convictions profondes, les meilleurs ont peine à le faire? quand aux ennemis du dedans, toujours pressants, se joignent comme aujourd'hui les excitations si nombreuses et si puissantes du dehors; — quand aux yeux, aux oreilles, à l'esprit, au cœur, sous toutes les formes, le ciseau, le pinceau, la musique la littérature, le théâtre ne parlent qu'un langage, celui qui flatte et corrompt; — quand de toutes parts on n'entend qu'une voix, qu'un cri : Plus de croix, plus de sacrifice, plus d'effort, plus de pauvreté, plus de désintéressement, plus de modestie, d'austérité, de souffrance; mais des jouissances, de l'or, du bien-être, du plaisir?

Vous avez entendu cette voix vous aussi, chers et bien-aimés Diocésains, mais vous avez résisté. Votre vie reste austère encore et chrétienne; les mœurs ont, dans vos campagnes, conservé en partie leur intégrité. Toutefois, ne vous sentez-vous point menacés par ce flot redoutable de corruption et d'incrédulité? N'avez-vous pas été atteints dans quelqu'un des vôtres, et combien près de vous ont été emportés par la vague? Il faut donc que sentant le péril, vous n'oubliez pas la cause : l'ignorance qui, laissant l'âme sans défense pour sa foi, ruine en même temps la religion et les mœurs; il faut que vous sondiez la profondeur et les conséquences de cette chute de l'âme par l'ignorance; elles sont vraiment désolantes.

Sans doute, N. T. C. F., le chrétien qui sait et qui croit, peut tomber, et il tombe; mais il tombe plus rarement, moins bas, et on peut espérer. Un jour ou l'autre, Dieu aidant, la lumière se fera. Jésus-Christ n'aura qu'à se montrer pour en être reconnu et le regagner. Mais qu'espérer de ceux qui ne le connaissent pas, qui ne l'ont jamais connu, ni par le cœur, ni par l'esprit; qui par une ignorance extrême en sont venus à une complète indifférence? Pour eux, la foi et la vertu sont ruinées dans leurs fondements; elles sont sans objet et sans motifs. Ils ne sauraient ni les aimer ni les regretter, ni les désirer, ni les chercher : ignoti nulla cupido, il faudrait les connaître pour cela. Elles sont non-avenues, n'existent plus pour eux.

Dans ces épaisses ténèbres, quelle lumière peut luire? Quel motif de réflexion, quel espoir de retour? D'étude de la religion, il n'en faut point attendre : d'où la pensée en naitrait-elle? Si d'aventure la curiosité ou toute autre raison les mène aux lieux où l'on en traite avec quelque éclat, la parole de Dieu si puissante, si efficace, si féconde pour d'autres, est pour eux frappée d'impuissance et de stérilité. Et cela, moins par les préjugés que leur laisse l'ignorance, que par l'absence des notions premières, indispensables à l'intelligence de tels discours. Aussi, ou ils ne retournent pas les entendre, ou ils ne peuvent les saisir ni en sentir la force. Ne cherchez pas ailleurs la raison de l'insuccès de la parole sainte dans nos stations quadragesimales.

La présence même de la mort, terrible toujours, mais toujours salutaire au vrai chrétien, ne les ramène pas. Les exhortations du prêtre n'ont aucune prise sur ces âmes ignorantes et charnelles. L'éternité qui s'approche ne les éclaire ni ne les émeut, parce qu'elle ne leur offre ni crainte sérieuse, ni espérance assurée. Peut-être ont-elles conservé quelques idées confuses de la religion, et ressentent-elles quelques vagues terreurs en face de cet inconnu! Mais ni ces idées confuses ne sont la foi, ni ces vagues terreurs ne sont le repentir. Ce sont des sentiments, c'est de la peur; ce n'est pas cette foi assurée que rien n'ébranle, ni cette douleur où viennent se fondre merveilleusement l'espérance, la crainte et l'amour.

Au reste, aujourd'hui, N. T. C. F., le pêcheur mourant n'éprouve pas d'ordinaire ces terreurs et ces transes dont Massillon traçait l'éloquent tableau. Massillon parlait d'un chrétien sincère et éclairé à des auditeurs qui savaient, tandis qu'aujourd'hui les pêcheurs affrontent, impassibles, les incertitudes de l'éternité, parce qu'ils ne savent pas; et des chrétiens qui ne savent pas mieux, sont tout aussi impassibles quand ils en entendent parler, ou qu'ils les voient mourir.

(La suite au prochain numéro).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4er au 8 Février 1873.

Mariages.

Planavergne (Henri), rue Daurade. — Alos (Laurent), rue Rempart. — Escoffre (Jacques), rue St-André. — Vialard (Jean-Baptiste), rue coin de Lastié. — Alis (Julienne-Clémence), rue St-Laurent. — Delpont (Antoine-Gezelin-Charles), à Cabessut. — Bélibens (Germain), rue St-James. — Périés (Louis), rue St-James.

Décès.

Frécheville (Jean), cultivateur, 70 ans, rue du four Ste-Catherine. — Castagné (Rose-Magdeleine),

propriétaire, 75 ans, rue coin de Lastié. — Ayot (Marie), 2 ans, au port Bullier. — Véder (Etienne), cordonnier, 67 ans, célibataire, hospice. — Donnadieu (Stéphanie), marchande de gâteaux, 55 ans, rue des Boulevards.

CALENDRIER DU LOT. -- MARS.

Table with 4 columns: JOURS, PETES, FOIRES. Rows include dates from 9 Diman. to 15 Samedi, listing various events and markets.

Pour la chronique locale: A. Layton

Dernières nouvelles

Versailles, 7 mars, 5 h. 10 m. soir.

L'amendement de Belcastel, qui soustrait au veto de M. Thiers les actes constitutifs de l'Assemblée nationale, est accepté par la commission, un débat très vif s'élève et l'amendement réunit une majorité de 510 voix contre 255.

L'Assemblée examine ensuite un amendement de M. Lucien Brun, qui propose que M. Thiers ne soit pas entendu dans les interpellations adressées aux ministres. C'est, en réalité, toute la question de la responsabilité ministérielle, qui est soulevée de nouveau.

M. Lucien Lebrun, avocat du barreau de Lyon, et le véritable représentant de M. le comte de Chambord, dont il dirige les affaires, parle avec un grand talent. C'est un homme jeune, énergique, plein d'élévation et de dignité, qui jouit de la plus haute considération dans l'Assemblée. Il ne persuade pas, toutefois, une certaine fraction de ses amis de la droite, qui n'attachent pas assez d'importance au projet de la commission des Trente, pour apporter une modification quelconque, au texte qui a été convenu à titre de transaction.

M. Desselligny, député de l'Aveyron, répond à M. Lucien Brun, au nom de la commission des Trente. Il combat l'amendement comme portant atteinte à la transaction dont je parlais tout-à-l'heure, et dont tous les termes lui semblent solidaires.

Dépêche Télégraphique.

Versailles, 8 mars, 4 h. 40, s.

Rien de nouveau sur l'indisposition de M. Thiers.

Le Bien public, journal officieux, demande deux ou trois jours de précautions.

Hier, M. Depeyre a soutenu l'amendement Lucien Brun, lequel a été combattu par M. Buffet.

L'amendement va être rejeté.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 6 mars.

L'émigration continue dans des proportions considérables. Le comte d'Heredia Sprisola, le comte de Guaqui et un grand nombre d'autres personnages de distinction ont quitté Madrid, en grande hâte.

Les bruits que je vous signalais hier de la retraite de Castellar semblent se confirmer.

L'insurrection carliste remporte des avantages de plus en plus significatifs.

Bourse de Paris.

Paris, 8 mars 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. o/o, 4 1/2 p. o/o, 5 p. o/o. Values range from 56,70 to 88,80.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Toute maladie cède à la douce Revalescière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frains, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

N<sup>o</sup> 61,224. Saint-Romain-des-Iles, 27 nov. La Revalescière Du Barry a produit sur moi un

effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 376 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

DEJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de

l'estomac, celles qui sont atteintes d'anémie ou de chlorose, trouveront dans le RAGOUT DE DE-LANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons.)

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n<sup>o</sup> 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup> boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraison de 4 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février, 1873. Le 4<sup>e</sup> fascicule, AMI à APP, est en vente.

Le Tour du Monde, nouveau Journal des Voyages. — Sommaire de la 635<sup>e</sup> livraison (8 mars 1873). — Texte : Voyage à la Nouvelle-Grenade, par M. le docteur Saffray, 1869. Texte et dessins inédits. — Sept dessins de A. de Neuville, Emile Bayard et E. Théron. Bureau à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup> boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La jou

75 pour cent d'économie

PLUS DE PRESSES A COPIER !!

Plus d'encre communicative, plus de boîtes à timbre humide, plus de mouillure.

Exposition Universelle de Paris, 1867 (médaille d'honneur).

NOUVEAU SYSTÈME A COPIER SANS PRESSE

Complet avec la copie de lettres de 500 pages.

LIBRAIRIE PAPETERIE

CALMETTE, fils,

Maison de Folmont, boulevard Nord, à Cahors,

SEUL PRIVILÉGIÉ A CAHORS, POUR LA VENTE.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

A Cahors : chez M. Dulac, pharmacien.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Lozech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT

Maison Izarn, boulevard Sud

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Penillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Le Magasin est situé maison Izarn, en face le café Ferran.

Le l'Ordre Financier

Journal (3<sup>e</sup> année) est envoyé gratuitement à titre d'essai pendant un mois sur demande au Directeur, 8, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris.

Almanach des valeurs à lots

Un fort vol. de 256 pag. Prix : 1 fr.

A l'Administration du journal

L'ORDRE FINANCIER

8, rue Neuve-Saint-Augustin (près la

Bourse), à Paris.

L'almanach est donné en prime à tout

abonné d'un an (5 fr. par an).

AVIS

Monsieur SEGUÉLA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.